

Notifications à l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

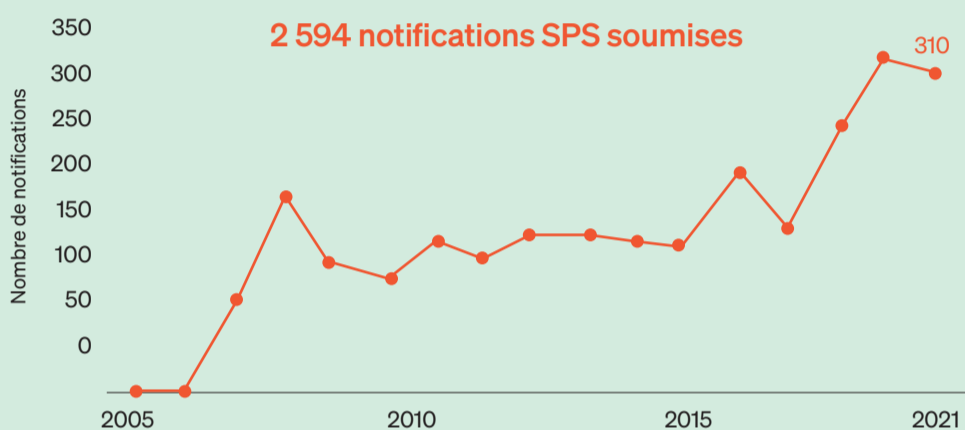
L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) est l'organisation de référence de l'OMC pour les normes internationales concernant la santé animale et les zoonoses. L'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) définit les règles de base pour l'application des mesures de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale dans le cadre des échanges commerciaux internationaux. **L'Observatoire**, à travers son Rapport annuel, vise à évaluer la mise en œuvre des normes de l'OMSA relatives au commerce.

90% des Membres de l'OMSA sont Membres de l'OMC



Les Membres de l'OMC soumettent des notifications SPS à l'OMC concernant des législations sanitaires, nouvelles ou modifiées, susceptibles d'avoir un effet notable sur le commerce. Ces notifications peuvent permettre d'indiquer si la législation est conforme ou non aux normes de l'OMSA.

Les notifications SPS à l'OMC concernant les normes de l'OMSA ont augmenté au cours des dernières années



Nombre de notifications SPS soumises chaque année à l'OMC concernant des normes OMSA
Source : jeu de données OMC, 2005-2021

La plupart des notifications SPS à l'OMC sont soumises par une petite proportion des Membres de l'OMC

77 Membres de l'OMSA ont soumis des notifications entre 2005 et 2021

Cependant, seuls 10 Membres de l'OMC ont contribué à 60 % de ces notifications.

Les notifications concernant l'OMSA ne représentent que

6% de toutes les notifications SPS à l'OMC
83 % des notifications SPS à l'OMC concernant l'OMSA déclarent que la législation référencée est conforme aux normes de l'OMSA.

97%

des notifications SPS à l'OMC relatives à des normes de l'OMSA concernent des maladies des animaux terrestres et près d'1/3 concerne l'influenza aviaire.

Jusqu'à présent, très peu de différends commerciaux concernant les maladies animales ont été portés devant l'OMC

Entre 1995 et 2022,

612 différends ont été portés devant l'OMC

Parmi eux,



52 se référaient à l'accord SPS

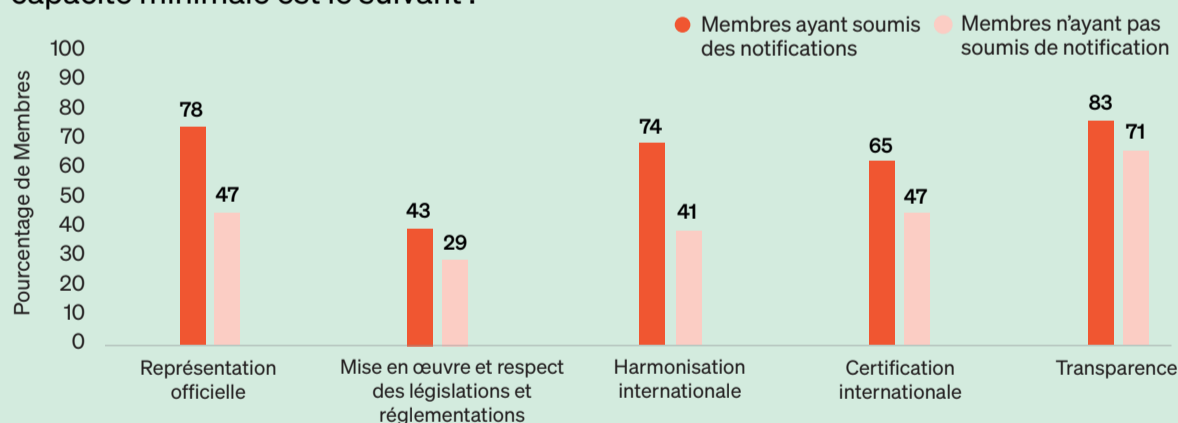
et seuls



8 impliquaient des maladies animales

Les Membres de l'OMSA qui soumettent des notifications à l'OMC ont généralement une plus grande capacité d'accès aux marchés et d'interaction avec les parties prenantes

Sur la base des récentes missions du Processus d'évaluation de la Performance des Services vétérinaires (PVS), le pourcentage de Membres ayant atteint ou dépassé la capacité minimale est le suivant :



Pourcentage de Membres avec un stade d'avancement de 3 ou plus pour 5 compétences critiques concernant l'accès aux marchés et les interactions avec les parties prenantes

Source : missions PVS d'évaluation ou d'évaluation de suivi pour 43 Membres, 2016-2021 - Analyse du stade d'avancement pour les compétences critiques III.3., IV.2., IV.3., IV.4., IV.6. de la 6e édition de l'outil PVS

Recommandations

Organisation mondiale de la santé animale

- Rechercher d'autres indicateurs évaluant la mise en œuvre des normes de l'OMSA relatives au commerce.

Membres

- Soumettre des notifications SPS concernant des législations sanitaires, nouvelles ou modifiées, susceptibles d'avoir un effet notable sur le commerce, tel que requis par l'Accord SPS.

Accédez à l'intégralité des informations [ici](#)

En consultant ce document, veuillez tenir compte des limitations liées aux données telles qu'indiquées dans le Rapport annuel complet.